

DEI/ALP/08-086

Paris, le 11 juin 2008

Le directeur de l'Agence

à

Mesdames et Messieurs les secrétaires  
généraux d'établissements d'enseignement  
supérieur ayant intégré un IUFM

*Affaire suivie par :*

*Alain Philipona, Responsable du Pôle Formation, Vie de l'Etudiant  
Tél. : 04 99 77 30 26 - email : [alain.philipona@amue.fr](mailto:alain.philipona@amue.fr)*

**Objet : Apogée – diffusion du lot d'évolutions IUFM – juin 2008**

Réf. :

- Notre courrier réf : DEI/ALP-ISC/08-040 du 22 février 2008
- Notre courrier réf : DEI/ALP/08-053 du 19 mars 2008.

Madame, monsieur le secrétaire général,

Ce courrier a pour objet de vous informer de l'avancement des travaux engagés sur Apogée pour permettre l'inscription des étudiants et stagiaires des IUFM, suite au processus d'intégration dans les universités.

La définition des évolutions à apporter à Apogée et aux outils des IUFM, à la charge de ceux-ci, est le résultat de travaux associant des IUFM, des universités et Amue. Vous avez été destinataires des spécifications de ces modifications et de leur calendrier de livraison le 22 février 2008.

Une première mise à jour d'Apogée, concernant les opérations préalables aux inscriptions, a été diffusée le 17 avril dernier. Une seconde livraison vient de vous être adressée apportant des adaptations d'Apogée. La troisième et dernière livraison interviendra en septembre.

Ce deuxième lot a fait l'objet d'une validation (vérification de service régulier - VSR) auprès de quatre établissements intégrant un IUFM. Toutefois, les points d'avancement ont révélé que les travaux qui incombaient aux IUFM concernant leurs outils propres n'avaient pu être réalisés. Cette phase de recette ne permet donc pas de vérifier l'intégralité de la chaîne applicative d'inscription (préinscription avec l'outil des IUFM, transfert de l'inscription dans Apogée, retour à l'outil de gestion de la formation des IUFM).

.../...

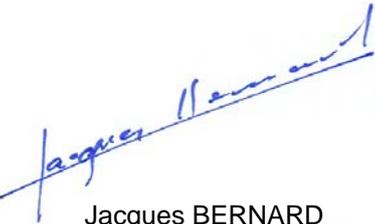


Néanmoins, la diffusion et l'installation de ce second lot d'Apogée sont nécessaires pour satisfaire des obligations réglementaires relatives aux remontées Sise et aux bourses (Aglaré) : les établissements pourront effectuer, à minima, directement dans Apogée, la campagne d'inscription des étudiants, qui débute pour certains IUFM dès le début du mois de juillet.

Dans ce contexte, l'Amue assurera la correction des seuls dysfonctionnements bloquants éventuels, et, suite à la campagne d'inscription, procédera à un bilan pour statuer sur les améliorations qui seraient à apporter. Soyez toutefois assuré que mes collaborateurs seront à votre écoute pour répondre au mieux à vos demandes.

Mes équipes restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Recevez, madame, monsieur le secrétaire général, mes sincères salutations.



Jacques BERNARD